



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1er mars 2021

Numéro 190

Construire une société d'égalité femmes-hommes passe par l'École



La « **Journée internationale des Droits des femmes** » célébrée le 8 mars a pour but de mobiliser l'opinion publique et la société pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. N'oublions pas non plus le 25 novembre « **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes** ». Mais n'est-ce pas, aussi, lors de ces deux rendez-vous, l'occasion de rappeler la nécessaire implication de l'École pour prévenir le sexisme au quotidien et renforcer l'égalité entre les filles et les garçons afin de garantir le respect mutuel des élèves et favoriser la mixité avec une approche pédagogique appropriée sur différents sujets pour déconstruire certains schémas stéréotypés qui s'élaborent dès le plus jeune âge ?

Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes doit se faire tous les jours dans tous les aspects de la vie. Dès le plus jeune âge, l'École joue un rôle important de sensibilisation. Les enfants d'aujourd'hui sont naturellement les adultes de demain, leur éducation doit être organisée dans le prisme de l'égalité et du respect mutuel. Bien sûr l'égalité ne signifie pas identique mais différent. La mise en œuvre d'un projet éducatif en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École peut reposer sur notre concours national « **Se construire Citoyen** » afin d'interagir avec la communauté éducative. DDEN, contribuons aussi à la mise en œuvre d'une information pour l'égalité entre les filles et les garçons auprès des parents et de leurs représentants qui siègent au Conseil d'École. Rappelons que l'Éducation nationale fait de l'égalité des sexes une priorité.

Il convient de permettre à chacune et chacun de se réaliser sans injonction ou préjugé et encourager l'orientation et la réussite des filles dans les filières où elles sont peu présentes, sans enfermer personne dans un rôle prédéfini. À cet effet, une « **Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons** », définit pour cinq ans, 2019-2024, un cadre de référence dans le système éducatif. Ce texte rappelle le rôle fondamental de l'orientation, dans les effectifs filles/garçons-femmes/hommes pour les filières les moins équilibrées, notamment les métiers du numérique. La convention nationale se décline au niveau régional et académique sous l'autorité du Préfet de région et du Recteur.

Cette égalité filles-garçons doit permettre à chaque jeune de construire son avenir au regard de ses propres choix. Les choix d'orientation interpellent aussi bien l'École, que les parents ou les médias. Remarquons aussi que la moitié de la population active des femmes se concentrent dans dix métiers peu valorisés socialement. Les hommes se situent hors de cette répartition sexuée des métiers.

L'héritage des sociétés patriarcales et la notion machiste de « *chef de famille* » furent aussi un frein à l'émancipation des femmes. Il a fallu affranchir la loi commune des normes religieuses. Pour autant, les préjugés sexistes demeurent, alors, continuons à œuvrer pour l'égalité réelle des femmes et des hommes car la différence de sexe ne saurait être différence de droits.

Eddy Khaldi, 25 février 2021

SOMMAIRE

- + L'Union des DDEN des Bouches-du-Rhône se porte mieux !
- + Un élu vannetais conteste l'appellation « université » de l'UCO (Université Catholique de l'Ouest)
- + La médecine scolaire partagée mais débordée, au bord de la rupture
- + Des "contrats locaux d'accompagnement" pour "renforcer la politique d'éducation prioritaire"
- + **OUTRE MER** : une mission éducative plus ardue qu'en métropole
- + L'Unesco et la Banque mondiale craignent un coup d'arrêt à l'effort de scolarisation et à l'aide à l'éducation
- + **Inceste** : des mesures pour renforcer la prévention

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

L'Union des DDEN des Bouches-du-Rhône se porte mieux...

Les Bouches du Rhône demeurent un département très particulier : 1254 écoles dont plus de 40% se trouvent à Marseille. Nos effectifs : une centaine de DDEN et moins de 30 sur Marseille même... Ces effectifs sont en constante diminution depuis quelques années. Il va sans dire que nos préoccupations majeures sont : **Dynamiser** la nouvelle Union Départementale, **Regrouper** les DDEN du département, **Fédérer** les initiatives existantes, **Recruter**, **Organiser** la formation continue, **Prendre contact** avec le monde associatif proche de l'école, les organisations de la communauté éducative et toutes les Mairies du département.

Ça y est, nous sommes au travail. Il faut dire que nous n'en manquons pas en cette période de pandémie qui bouleverse l'organisation de l'école, impacte lourdement les familles, toute la communauté éducative, exacerbe les inégalités et rend parfois impossible les dispositifs inclusifs permettant l'accueil d'élèves à besoins particuliers ou porteurs de handicaps. Toutes les organisations sont à repenser, il faut sans cesse, adapter, repérer les impossibilités et trouver comment les contourner.

« Recruter des DDEN partout dans le département est une priorité »

C'est dans ce contexte là que nous avons pu rencontrer **les nouveaux élus de Marseille** forts de l'audit que nous avons réalisée au cours de l'opération de la Fédération Nationale décidée et soutenue par une partie des DDEN des Bouches-du-Rhône entre fin avril et début juillet 2019. Nous avons pu évoquer des perspectives de travail pour les années à venir. Pierre Huguet, chargé de l'éducation, des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives et Pierre Marie Ganozzi, chargé du plan école, du bâti, de la construction et du patrimoine scolaire, nous ont assuré de leur soutien et de leur attachement aux Fédérations d'Éducation Populaire. Ce n'est qu'un début et nous prévoyons d'aller avec les présidents de délégation à la rencontre de tous les maires du département, pour les associer, entre autres, à une vaste campagne de recrutement de DDEN.

Nous avons pu contacter toutes les écoles du département pour leur demander de participer à

l'enquête nationale sur la COVID19 afin d'avoir une image aussi exhaustive que possible des conditions d'application des protocoles successifs depuis la rentrée de septembre. Au moment où ces lignes sont écrites les Bouches-du-Rhône sont en tête des participations à l'enquête. C'est aussi cela être dans le cadre de la Fédération.

« Rester dans le cadre fédéral, c'est s'ancrer dans un cadre national »

En se situant résolument et de façon militante dans le cadre Fédéral, notre nouvelle Union rejoint l'histoire de l'Association Nationale fondée en 1906. Ainsi, notre Fédération, et elle seule, bénéficie de la reconnaissance institutionnelle d'« **Association reconnue d'utilité publique** » avec une déduction fiscale afférente, d'« **Association éducative complémentaire de l'Enseignement Public** » et « **d'Association Nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire** ». Ces reconnaissances institutionnelles confèrent à la Fédération le droit exclusif de représenter les DDEN et, ainsi, d'agir auprès des pouvoirs publics en leurs noms et, tout particulièrement, auprès du Ministère de l'Éducation Nationale.

Militer au sein de notre Fédération c'est aussi agir avec nos partenaires nationaux et leurs déclinaisons départementales dans le cadre de conventions, de partenariats et d'accords dans divers domaines de notre fonction officielle et de nos missions associatives avec, nationalement, toutes les organisations de la communauté éducative.

Citons, en particulier, nos concours nationaux : « **Écoles fleuries** » et « **Se construire Citoyen** » conduits avec nos partenariats institutionnels dont le **Défenseur des Droits**, l'**Association des Maires de France** et les **Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Intérieur** pour la citoyenneté. Ajoutons aussi la JPA, la MGEN, le CNAL, le



Collectif laïque national, l'OCCE pour la coopération scolaire, l'ANATEEP pour les transports scolaires, l'APAJH pour les élèves en situation de handicap... Toutes ces opérations sont autant d'actions initiées au niveau Fédéral pouvant être déclinées localement par l'Union Départementale avec les structures départementales partenaires.

Sortir de l'isolement stérile et rejoindre la nouvelle Union des Bouches-du-Rhône, votre union, permet de retrouver, collectivement, le terrain de l'univers scolaire, raison d'être des DDEN et de notre Fédération nationale, avec pour seule préoccupation l'intérêt de l'enfant et le rayonnement de l'École de la République dans le cadre du principe constitutionnel de Laïcité.

C'est dans cet esprit que nous appelons tous les DDEN des Bouches-du-Rhône à nous rejoindre au plus vite persuadés que nous serons plus efficaces au sein de la Fédération Nationale. Nous sommes ouverts à toutes les bonnes volontés, à toutes les initiatives.



Les difficultés que nous avons vécues dans les Bouches-du-Rhône, n'ont échappé à personne. Depuis des mois nous assistions à une opposition de l'UDDEN 13 à la Fédération Nationale. L'Union s'est placée délibérément dans une posture de contestation plus que discutable et anti-démocratique, car en dehors de tous les dispositifs de démocratie interne. L'UDDEN 13 est allée même jusqu'à instrumentaliser l'exclusion à l'unanimité du Conseil Fédéral et pour faute grave, de P. Krikorian de la Fédération Nationale en organisant un vote formel, pour le conforter dans son rôle de président sans prévenir aucun DDEN du département, des éventuelles conséquences de la chose. Tous ont été laissés dans l'ignorance totale. Des actes ont été posés et il était évident qu'ils seraient lourds de conséquences. Je pensais

être un des rares à avoir pressenti la chose mais rapidement, j'ai pu constater qu'un certain nombre de DDEN du département, sans qu'il y ait eu la moindre concertation entre eux, commençaient à s'en émouvoir au point d'appeler, individuellement, directement la Fédération Nationale pour essayer de comprendre ce qui se passait. J'ai moi-même fait partie de ceux-là.

« *Dérives sécessionnistes inacceptables* »

Nous nous sommes reconnus lors de la réunion du 10 octobre 2020 considérée par l'UDDEN 13 comme une *assemblée générale extraordinaire* où, profitant du temps mort généré par le constat que le quorum n'était pas atteint (j'ai appris par la suite que certains avaient pris la décision de ne pas y assister), j'ai décidé de prendre la parole pour informer les présents de la situation. Certains ont alors pu constater le blocage du Conseil d'administration et c'est à cette occasion que nous avons été un certain nombre à déclarer que nous ne resterions pas dans une organisation qui se coupait volontairement de sa Fédération. Le CO-DDEN-MAR (entendez le collectif des DDEN de Marseille) était né. Nous l'avions formalisé, et nous avons rédigé une déclaration officielle, que nous avons rendue publique. Elle dénonçait les pratiques douteuses de l'UDDEN 13 dans l'organisation de cette réunion dite, *AG extraordinaire*, et ses dérives *sécessionnistes*. La liste des signataires de cette déclaration s'est étoffée de jour en jour et nous nous sommes organisés.

Notre démarche locale et indépendante de toutes autres organisations, a toujours été purement légaliste. Même si nos détracteurs ont laissé croire que nous étions « pilotés » par la Fédération Nationale. Nous affirmons que c'est faux et nous sommes prêts à en témoigner devant le Congrès National. Au contraire de nos détracteurs, nos objectifs ont toujours été transparents et ont fait l'objet d'une communication qui s'est voulue la plus large possible :

« Permettre à tous les DDEN des Bouches-du-Rhône, qui le souhaitent, de continuer d'inscrire leur action dans le cadre de la Fédération Nationale et refuser que leurs soit imposée une sortie de la Fédération ».

Toute interprétation autre, relève du fantasme...

En particulier circule une « *fake news* », c'est à la mode de nos jours : l'ingérence de la Fédération Nationale dans le fonctionnement de l'UDDEN 13. On nage en pleine théorie du complot... On laisserait même croire que cette *affaire* serait entre les mains de la justice alors qu'aucune plainte n'a été déposée et qu'aucun juge n'a la charge d'un quelconque dossier, seul un avocat aurait été consulté...

Puis vinrent les conséquences inéluctables des actes posés par l'UDDEN 13 : Le Conseil Fédéral du 1^{er} décembre 2020 constatait au regard de plusieurs manquements, le retrait de l'UDDEN 13 de la Fédération à une large majorité. Un de ces manquements, entre autres, étant que la plupart des DDEN des Bouches-du-Rhône, n'était pas adhérent à la Fédération Nationale en 2020 bien qu'ayant payé leur cotisation à l'UDDEN 13. Beaucoup doivent le découvrir en lisant ces lignes... Un dispositif, provisoire, d'adhésion directe à la Fédération Nationale fut mis en place jusqu'à la fin de l'année 2020.

Le 29 décembre 2020 naissait DDEN-BDR-13 et le 13 janvier 2021, le Conseil Fédéral votait notre affiliation à la Fédération Nationale. Il nous aura fallu quinze jours, intenses certes, le temps d'obtenir notre existence légale et la qualité de Personne Morale, pour permettre à tous les DDEN des Bouches-du-Rhône qui le souhaitaient, de continuer d'inscrire leur action dans le cadre de notre Fédération. C'était la seule possibilité et telle était l'ambition des membres fondateurs. Tous les DDEN en ont été informés par un courrier électronique et postal, et nous avons pu mesurer que certains tombaient des nues. Nous avons fourni les explications à tous ceux qui le demandaient.

Cette période est désormais derrière nous, la perte de temps a été trop longue et nous n'en avons plus à perdre. Il nous faut soutenir tous les DDEN du département. Tous peuvent compter sur notre engagement pour animer, créer de nouveaux outils adaptés à notre monde numérique, former et soutenir le collectif que nous constituons pour le seul rayonnement de l'École de la République inclusive et laïque et, dans la bienveillance, le bien-être et la sécurité de ses élèves. Nous comptons sur toutes et tous pour que notre ambitieux projet devienne réalité.

Le président de DDEN-BDR-13
Pierre MIMRAN

Paru dans le quotidien « **le Télégramme** » article de Fanny **Coconnier**

Un élu vannetais conteste l'appellation « université » de l'UCO (Université Catholique de l'Ouest)

Et si l'Université catholique de l'ouest devait changer de nom ? C'est ce que demande le Vannetais François **RIOU**. Ce fervent défenseur de la laïcité, conseiller municipal d'opposition (Vannes projet citoyen) et ancien secrétaire général d'université s'est lancé dans un combat : celui d'empêcher les établissements supérieurs privés d'utiliser le nom d'université. Il s'appuie pour cela sur l'article 71 de la Loi du 22 juillet 2013 : « *Les établissements d'enseignement supérieur privés ne peuvent en aucun cas prendre le titre d'université* ».

L'ancien militant socialiste estime ainsi que : « *c'est en toute illégalité que l'établissement d'enseignement supérieur catholique d'Angers a décidé de donner le nom d'Université catholique de l'Ouest Bretagne Sud à son antenne du Vincin* » à Vannes.

La possibilité de saisir le juge administratif

Quatre jours après le tollé suscité par la ministre de l'Enseignement supérieur demandant une enquête au CNRS sur « *l'islamo-gauchisme dans les universités* », François Riou ironise : « *Pour Madame Vidal, il est sans doute plus urgent d'engager la chasse aux enseignants chercheurs islamo-gauchistes que de faire respecter la loi laïque* ».

L'élu est déjà intervenu sur ce sujet en conseil municipal et a demandé au préfet du Morbihan ainsi qu'au recteur de l'académie de Rennes de prendre des mesures. Il dit attendre des réponses. Il y a dix jours, le Comité national d'action laïque avait déjà interpellé la ministre sur ce sujet. En l'absence de réaction des autorités, François Riou se réserve le droit de « *demande au juge administratif de dire le droit sur ce sujet* ».

Ce défenseur de la laïcité souligne que sa démarche « *vise à faire en sorte que l'information délivrée aux lycéens et à leurs familles ne soit pas trompeuse (...)* ».





La médecine scolaire partagée mais débordée, au bord de la rupture

"Les médecins de l'éducation nationale n'ont pas les moyens humains de suivre les préconisations de la FAQ du 12 février 2021 et d'assurer le contact-tracing des élèves et des personnels" estime le SNMSU. Le syndicat UNSA des médecins scolaires réagit à la publication le 12 février d'*"une nième foire aux questions"* et à l'annonce d'un allègement du protocole, une décision *"pour le moins surprenante"*, d'autant qu'elle prévoit des *"études approfondies"* pour déterminer si les personnels sont considérés comme *"contacts à risque en cas d'apparition d'une variante sud-africaine ou brésilienne du SARC-CoV-2 chez un élève"* de leur classe ou d'un cluster en maternelle. Les médecins travaillent déjà *"7 jours sur 7"* et ne sont pas *"en mesure de réaliser des études approfondies"*. L'organisation syndicale estime que le ministre met *"élèves et personnels en danger"* et rappelle qu'elle avait demandé que la fermeture des écoles et établissements scolaires pour 4 semaines.

La semaine dernière, son homologue du SGEN-CFDT, le SNAMSPEN avait plutôt demandé *"que les établissements scolaires puissent être fermés avec discernement"* et attribué la demande de fermeture pendant les 4 semaines sur lesquelles s'étalent les vacances d'hiver au *"manque de moyens de la médecine scolaire"*. Il considérait que certaines régions étaient *"plus atteintes que d'autres"*, mais que dans la plupart, il était possible d'*"assurer l'éducation des élèves avec des normes sanitaires respectées"* de façon à éviter des *"conséquences dramatiques sur la santé psychique"* des jeunes. Mais, ajoutait-il, *"les médecins scolaires, mal utilisés, à la place des personnels des ARS n'en peuvent plus"*, *"ils n'arrivent plus à gérer les appels des chefs d'établissement, des parents, et les actes administratifs du contact tracing"*, ils *"ne sont pas même tenus informés de l'état épidémique des bassins de vie"*... L'organisation syndicale *"demande aux ministères de la Santé et de l'Éducation nationale que les médecins scolaires puissent retrouver leur travail auprès d'élèves de plus en plus en difficultés à l'école – submergés par des informations anxiogènes – et des enseignants et chefs d'établissements qui doivent être accompagnés scientifiquement quant aux mesures qu'ils mettent en place pour laisser les écoles ouvertes"*.

Des "contrats locaux d'accompagnement" pour "renforcer la politique d'éducation prioritaire"

Les CLA, contrats locaux d'accompagnement, constituent *"le socle d'une nouvelle approche, destinée à renforcer la politique d'éducation prioritaire"* indique le ministère de l'Éducation nationale alors que la secrétaire d'État publie *"la liste prévisionnelle des écoles et établissements scolaires bénéficiaires d'un CLA à la rentrée 2021"* dans les académies de Lille, Nantes et Aix-Marseille. Ces écoles et établissements *"peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire"* et situées *"dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou qui ont des besoins d'accompagnement particuliers"*.

Le programme bénéficie d'un *"budget dédié de 3,2 M€"*, ce qui permettra *"aux autorités académiques concernées de répondre à des problématiques locales de manière très réactive"* et de conclure des contrats *"à l'échelle d'une école ou d'un établissement"* afin d'agir *"par exemple sur le développement de l'ambition scolaire, la mise en place d'un projet de mixité ou l'amélioration de l'attractivité des postes de l'établissement"* en lui attribuant des emplois et/ou des crédits pédagogiques et/ou des heures supplémentaires et/ou des indemnités (Quelque 172 écoles, collèges et lycées étant concernés, les contrats seraient en moyenne de 18 000 €, soit un peu moins d'un demi-poste, ndlr).

A noter que parmi les 99 écoles, 33 collèges et 40 lycées identifiés figurent des écoles orphelines et des lycées professionnels. Pour connaître la liste voir en dessous :

<https://www.education.gouv.fr/publication-de-la-liste-previsionnelle-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-beneficiaires-d-un-309598>

OUTRE MER : une mission éducative plus ardue qu'en métropole

La Cour des comptes **publie l'enquête qu'elle a réalisée à la demande de la commission des finances du Sénat**, "sur l'organisation, le fonctionnement, le coût et les résultats du système scolaire dans les cinq académies d'outre-mer" **sur lesquelles pèsent "maintes caractéristiques communes, géographiques, climatiques et socio-économiques dont le cumul rend objectivement la mission éducative plus ardue que dans la plupart des académies métropolitaines"**.

Ces cinq académies se différencient cependant par la taille, par le niveau de vie, par "la faible connaissance du français à Mayotte et la complexité du plurilinguisme en Guyane", mais aussi par des évolutions démographiques "très contrastées", puisque les populations diminuent aux Antilles et sont stabilisées à La Réunion "alors que la Guyane et Mayotte connaissent des taux de progression vertigineux". La Cour des comptes évoque des "modes de fonctionnement du système scolaire peu satisfaisants", notamment du fait d'un "faible taux de remplacement des absences des enseignants", trois fois inférieur à celui de la métropole dans les Antilles.

Pour la Cour, les résultats scolaires sont "difficiles à apprécier", mais "les évaluations menées lors des Journées défense et citoyenneté pour les jeunes de 17 ou 18 ans montrent qu'en moyenne nationale 11,5% d'entre eux sont en difficulté de lecture alors que ce taux est de 27,2% pour La Réunion, 32% pour la Guadeloupe, 34% pour la Martinique, 51% pour la Guyane et 73,7% pour Mayotte", des différences de taux qui ne se retrouvent pas dans les résultats aux examens nationaux et qui "restent largement inexpliqués par le ministère".

Ces académies bénéficient d'"un effort budgétaire **incontestable**", notamment du fait des "sur-rémunérations versées aux agents titulaires affectés en outre-mer", mais aussi de l'extension du dispositif d'éducation prioritaire "à environ la moitié du territoire à la Martinique et à La Réunion et à la quasi-totalité de Mayotte et de la Guyane". **Le coût d'un écolier dans ces rectorats par rapport à la moyenne nationale peut être de 65% supérieur à ce qu'il est en métropole.** Cette situation est également due au fait que le nombre

d'enseignants ne diminue pas avec la démographie et que un quart des enseignants antillais se trouvent "hors la classe"(contre 6 % en métropole)

Mais la Cour dénonce surtout "**une organisation calquée sur le modèle métropolitain**", "sans laisser aux recteurs des marges suffisantes dans l'application des règles pour répondre efficacement aux réalités locales". Le dialogue de ces académies avec le ministère "ne fait pas une place suffisante aux spécificités locales : il reprend à l'identique les priorités ministérielles de facto difficilement applicables (les rythmes scolaires à Mayotte, par exemple), des difficultés localement très importantes (la question linguistique en Guyane) n'y sont pas traitées."

Cette prise en compte des spécificités vaut surtout pour la Guyane et à Mayotte, "où l'Éducation nationale est confrontée à plusieurs défis majeurs: celui du **nombre d'enfants à scolariser** dans des bâtiments déjà saturés, quasiment **privés de cantines** et dépourvus de places d'internat, celui de l'attractivité pour les enseignants, celui de la langue maternelle qui n'est généralement pas le français." Il faudrait "assouplir les règles de recrutement" et celles qui prévalent pour l'éducation prioritaire, de façon à "éviter d'appliquer uniformément la règle des heures de pondération qui consomme des heures précieuses sans effet prouvé" et à "trouver des modalités d'action de terrain plus réalistes en donnant aux recteurs de nouvelles marges de manœuvre pour affecter les moyens". Elle préconise d'ailleurs d'« **adapter le dispositif d'éducation prioritaire aux réalités locales, voire y substituer un dispositif spécifique pour les académies ultramarines ou certaines d'entre elles (Guyane et Mayotte)** ».



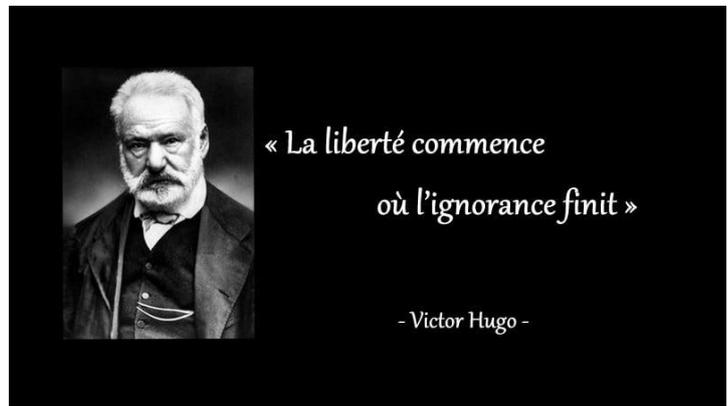
Le sénateur Gérard Longuet, rapporteur pour la commission des finances, estime pour sa part que *"le principal enjeu auquel est confronté le ministère de l'Éducation nationale dans ces trois académies est celui de l'adaptation de la gestion des personnels aux évolutions démographiques en cours"*. Il relève aussi qu'aux Antilles, *"la majeure partie du déclin démographique des îles (...) a été absorbée par l'enseignement public"* alors que *"la part de la population scolarisée dans le secteur privé est en constante augmentation"*. Il souligne en outre que *"les taux de non-scolarisation sont extrêmement élevés"* en Guyane où il varie *"entre 3 % et 10 %"* pour les 6-16 ans, et il serait de *"plus de 30 % pour Mayotte"*. Quant aux taux de scolarisation des 3-5 ans, *"il décroît à Mayotte depuis deux ans en raison du manque de salles de classe, aggravé par le dédoublement des CP."* Le sénateur note aussi que *"les établissements sont fréquemment surchargés, conduisant à des stratégies d'occupation parfois étonnantes"*, puisque à Mayotte, les locaux *"sont utilisés selon un principe de rotation"*.

En ce qui concerne **les sur-rémunérations des enseignants**, il calcule *"qu'en moyenne, un enseignant certifié gagne environ deux tiers lors de sa titularisation de plus qu'un enseignant en métropole"*. S'y ajoutent, à La Réunion et aux Antilles *"une moyenne d'âge et un taux d'enseignants hors classe supérieurs à ceux observables en métropole"*.

Le sénateur met aussi l'accent **sur la question linguistique**. *"Près de 70 % des enfants scolarisés en Guyane ont une langue maternelle autre que le français, comprise parmi la trentaine de langues vernaculaires du territoire. Cette proportion est encore supérieure à Mayotte."* Il faudrait que les enseignants bénéficient *"d'une formation, tant pour les sensibiliser au sujet des langues locales que pour leur permettre de développer des pratiques pédagogiques adaptées"*.

Le rapport de la Cour des Comptes : :
<https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-12/20201210-58-2-systeme-educatif-academies-ultramarines.pdf>

Le rapport de Gérard Longuet :
<http://www.senat.fr/rap/r20-224/r20-224.html>



L'Unesco et la Banque mondiale craignent un coup d'arrêt à l'effort de scolarisation et à l'aide à l'éducation

"Malgré des besoins financiers accrus, deux tiers des pays à faible et moyen revenu ont réduit les budgets alloués à l'instruction publique depuis le début de la pandémie", calculent la Banque mondiale et l'UNESCO qui publient leur rapport Education Finance Watch (EFW) et ils ajoutent qu' *"un tiers seulement des pays à revenu moyen supérieur et élevé ont réduit leur budget"*.

Selon ce rapport, avant la pandémie les pays à revenu élevé dépensaient annuellement quelque 8 500 dollars par an et par enfant ou jeune, contre 48 dollars dans les pays à faible revenu. Depuis l'écart se creuse, alors qu'avant la COVID, les pays à faible revenu augmentaient leurs dépenses d'éducation plus vite que les pays à haut revenu, même si, en termes de pourcentage du PIB, l'augmentation a été faible dans de nombreux pays, importante dans d'autres comme au Burkina Faso, où il est passé de 3,9 % à 5,5 %, tandis qu'il régressait au Malawi.

Le rapport souligne aussi que les hausses récentes des dépenses publiques d'éducation ont été associées à des améliorations relativement faibles en termes de résultats scolaires puisque la proportion de jeunes de 10 ans incapables de lire un texte court et adapté à leur âge était encore de 53% dans les pays à faible et moyen revenu avant l'épidémie (contre 9% pour les pays à revenu élevé). Les auteurs craignent que ce pourcentage augmente de 10 points avec les fermetures d'écoles.

Ils craignent aussi que la pandémie interrompe la progression des dépenses consacrées à l'éducation. L'aide à l'éducation a augmenté de 30 % entre 2014 et 2019 pour atteindre 15,9 milliards de dollars mais elle pourrait diminuer de milliards de dollars *"au moment où elle est le plus nécessaire"* et ne pas revenir aux niveaux de 2018 avant six ans.

Inceste :

des mesures pour renforcer prévention et détection à l'école

Jean-Michel Blanquer et Adrien Taquet (Secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé) annoncent la mise en place d'un groupe de travail qui proposera avant la fin de l'année scolaire des mesures **pour la prévention et la détection à l'école des incestes et violences sexuelles**. Il devra formuler des propositions sur "la détection des violences lors des visites médicales de dépistage", sur la formation des enseignants et des personnels de l'Éducation nationale, sur les "interventions d'associations spécialisées dans la détection et la prévention des violences", sur les ressources qui peuvent être mises à disposition des professionnels et sur des modules spécifiques qui pourraient "compléter l'éducation à la sexualité" des élèves.

Le groupe travaillera "en lien étroit" avec la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles présidée par Nathalie Matthieu, directrice générale de l'association Docteurs Bru, une structure d'accueil des enfants victimes d'inceste basée à Agen et Édouard Durand, juge des enfants à Bobigny, lesquels ont succédé à E. Guigou, démissionnaire.

Le ministère de l'Éducation nationale rappelle que "tous les établissements scolaires" ont mis en place une campagne d'information sur le 119 allô Enfance en danger, qu'un "vade-mecum spécifique aux violences intrafamiliales" sera prochainement mis à disposition des personnels, en complément du vade-mecum "Éducation et sexualité". Il évoque également l'existence de "cours d'éducation à la sexualité".

LE VIN ROUGE
AIDERAIT À LUTTER
CONTRE ALZHEIMER



« La caricature
fait du bien là
où ça fait
mal »

Cabu



Bâti scolaire : des "référentiels" pour la conception des écoles, collèges, lycées

Le ministère de l'Éducation nationale annonce que des "référentiels de conception et d'aménagement des écoles, des collèges et des lycées" seront publiés à partir de septembre 2021. Il lance à ce sujet "une concertation publique dédiée aux bâtiments scolaires" qui "s'inscrit dans un travail conduit avec les collectivités territoriales". Il ajoute que les élèves, les personnels, les élus, les professionnels du bâti et "le grand public" sont "invités à exprimer leurs attentes, leurs envies et leurs idées".

Le ministère s'engage à "solliciter directement les contributeurs les plus actifs pour approfondir leurs propositions" et à mettre en évidence les apports de la consultation lors de la rédaction des référentiels. "Par ailleurs, des kits pédagogiques sont mis à disposition des enseignants pour organiser des ateliers avec les élèves."

Le communiqué de presse ne précise pas si ces référentiels s'imposeront aux communes, départements et régions en charge du bâti scolaire.

Voilà un sujet qui interpelle notre fonction de DDEN. Nos visites d'écoles, nos constatations de terrain, et une certaine expertise font que nous pourrions faire des propositions au Ministère.



Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE

ÉCOLE & HANDICAP : SOYONS VIGILANTS

Le projet de loi Séparatisme et école, « confortant le respect des principes de la République » a été élaboré à la suite de l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty au motif que l'Éducation nationale observe depuis dix ans une progression du séparatisme à travers le développement rapide de l'instruction en famille.

Si le principe en était généreux, ce projet de loi inquiète de fait les parents d'enfants handicapés qui parfois ne trouvent pas de place dans l'École en resserrant les règles de l'enseignement à domicile.

Dans ce projet de loi "consolidant les principes républicains", le gouvernement annonce qu'il n'accordera une dérogation qu'en cas de maladie ou d'invalidité uniquement dans des cas limités où « la scolarisation serait empêchée ». Il stipule que des exceptions sont maintenues pour les pratiques médicales, de santé, de handicaps, artistique ou sportive.

Réécrit après son adoption en Conseil d'État, l'article 21 de cette loi est discuté à l'Assemblée nationale depuis le 18 janvier 2021. La déclaration devient une autorisation délivrée par les académies.

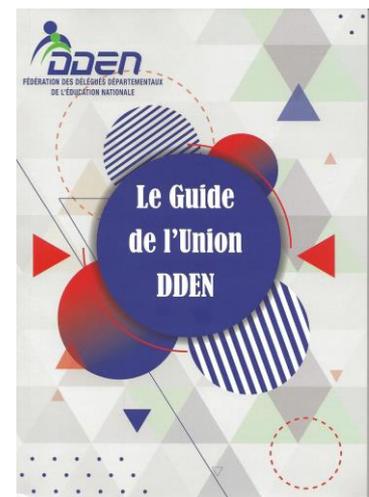
Les DDEEN soutiennent l'idée de l'instruction pour tous, privilégiant celle qui est dispensée dans l'école de la République.

Christian VIGNAUD
Conseiller fédéral UD-17

PERSÉVÉRANCE SUR MARS



Vous pouvez vous procurer ce rapport 2020 du Collectif Laïque National au prix de 8€ à la Fédération des DDEEN (+ 4€ de port)



Ce guide a pour objet d'aider les Unions départementales à bien comprendre le fonctionnement de leur association, de leur délégation, des missions qui sont les leurs. Il est le fruit d'un travail de militants de la Fédération.

N'hésitez pas à le commander à la Fédération : adhérents 3€ - 15€ non adhérent

Connectez-vous pour accéder à votre Intranet sur le site de la Fédération

Vous pourrez accéder à un contenu différent en fonction de votre fonction (Membre du bureau, Membre du Conseil fédéral, Union ou Délégué). Lorsque vous serez connecté, le menu « Intranet » en haut de page deviendra actif et vous aurez accès aux rubriques.